

M 57 – Organisation du travail et gestion des ressources humaines

Disciplines	Horaires pour l'élève	Cours	TP/TD	Total
Sciences économiques et sociales et de gestion		14,5	14,5	29
Sciences et techniques horticoles		14,5	0	14,5
Education socio-culturelle		14,5	0	14,5
TOTAL		43,5	14,5	58 h

Objectif général du module :

Gérer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan de production, en tenant compte de la stratégie de l'entreprise.

Objectifs du module

- 1 : Situer la place du travail dans l'entreprise.
- 2 : Prévoir et organiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de production en intégrant l'ensemble des contraintes.
- 3 : Gérer la mise en œuvre et le suivi de chantiers dans le respect de la réglementation et de la sécurité.
- 4 : Animer, motiver et accompagner des équipes au travail.
- 5 : Prendre en compte la législation sur le droit du travail et la sécurité.

Présentation du module – Conditions d'atteinte des objectifs

L'importance prise par la main d'œuvre salariée donne tout son sens à ce module. La gestion des ressources humaines sur un chantier et dans l'entreprise, l'animation des équipes et les particularités du droit du travail en horticulture sont au cœur des préoccupations portées par ce module.

L'apprenant peut devenir chef d'exploitation, chef de culture, responsable d'atelier ... Il sera donc en permanence confronté à la logique du travail salarié. Il doit donc comprendre les logiques de l'organisation du travail, en relation permanente avec la stratégie commerciale. Il doit en mesurer les enjeux et envisager les conséquences de ses choix.

Ce module est à traiter essentiellement à partir de situations concrètes, d'exemples ou de supports observés. Les activités proposées doivent être articulées avec les périodes de formation en milieu professionnel.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

1. Situer la place du travail dans l'entreprise.

- 1.1. Montrer l'importance du travail dans l'entreprise horticole.
- 1.2. Comparer le coût du travail en fonction des stratégies adoptées.

2. Prévoir et organiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de production en intégrant l'ensemble des contraintes.

- 2.1. Élaborer un plan de production conforme à la stratégie de l'entreprise.
- 2.2. Élaborer un planning d'activités pour une période donnée.
- 2.3. Choisir et prévoir les approvisionnements et moyens nécessaires pour chaque étape de la production.
- 2.4. Envisager les conséquences sur la trésorerie.

3. Gérer la mise en œuvre et le suivi de chantiers dans le respect de la réglementation et de la sécurité.

- 3.1. Analyser le fonctionnement d'un chantier.
- 3.2. Préparer la mise en route du chantier.
- 3.3. Conduire un chantier.
- 3.4. Définir et appliquer les procédures de premiers secours en cas d'accident.
- 3.5. Porter un regard critique sur le chantier.

4. Animer, motiver et accompagner des équipes au travail.

- 4.1. Utiliser et valoriser les compétences disponibles pour constituer les équipes dans un souci de performance, en tenant compte de la réglementation.
- 4.2. Installer une équipe au travail.
- 4.3. Gérer et motiver une équipe au travail.

5. Prendre en compte la législation sur le droit du travail et la sécurité.

- 5.1. Expliquer les contrats de travail, en lien avec la convention collective et les pratiques locales.
- 5.2. Prendre en compte le droit du travail dans l'organisation de l'entreprise.
- 5.3. Mettre en évidence les caractéristiques spécifiques liées à l'horticulture.
- 5.4. S'assurer de l'emploi en sécurité des personnes.